



Administration communale
FISCHBACH

Compte-rendu de la réunion
du conseil communal
du 9 juin 2015

Date de l'annonce publique de la séance: **3 juin 2015**

Date de la convocation des conseillers : **3 juin 2015**

Présents: M/Mme Brosius-Kolber, Karier, Haas-Erpelding Daems, Trausch,

Absent: Mme Majerus-Schmit

Absent non-excuse:

Point supplémentaire à l'ordre du jour : Est approuvé à l'unanimité de prendre le point 6 à l'ordre du jour

- 1) Est approuvé le compte-rendu de la séance du 12 mai 2015 (à l'unanimité).
- 2) Est proposé de réaffecter Madame Cathy STEFFEN (matr. 1989061712616), née le 17/06/1989 et demeurant à 20, Schrondweilerstrooss L-9186 Stegen au poste vacant d'instituteur C1 1p SUR 50 % de l'enseignement fondamental de la commune de Fischbach à partir de l'année scolaire 2015/2016 (à la majorité des voix).
- 3) Est reportée la décision sur la création d'un poste de salarié (à l'unanimité).
- 4) Est approuvé l'acte de cession du 18 mai 2015 entre les époux Daems-Felten et la commune de Fischbach relatif à la cession d'une emprise de terrain d'une contenance de 49 ca, située à Angelsberg « rue de Meysembourg » et inscrite au cadastre de la commune de Fischbach, section E, n° 258/1464 (à l'unanimité des membres présents => article 20 de la l.c. – M. Daems sort de la salle).
- 5) Est approuvé le compromis de vente au montant de 1.050.575,68 EUR relatif à l'acquisition d'une surface de 86 a 24 ca en vue de la construction d'une nouvelle maison relais à Angelsberg au lieu-dit « Auf dem Bechel » (à l'unanimité).
- 6) Est décidé de ne pas allouer d'aide financière ou sponsoring à la société MCWeyer en vue de l'organisation d'un tournoi d'équitation en argumentant que la commune de Fischbach n'alloue en principe que des subsides aux associations locales ou aux œuvres de bienfaisances (à l'unanimité).

Vu et approuvé,
les décisions prises par le conseil communal
le 9 juin 2015
(points 1 à 6 de l'ordre du jour)
Le conseil communal,